Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20261109-D_2026_91-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 16/11/2026
Et
Publication ou notification du : 16/11/2026

L'an 2026, le 9 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/11/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

Excusée ayant donné procuration : Mme CUZZI Corinne à M. NEVEU Joseph

Excusé : M. CATILLON Vincent

A été nommé(e) secrétaire : M. MORLIER Guillaume

2026-91 – Compte-rendu des délégations confiées au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2026-25 du Conseil Municipal de Brielles en date du 7 avril 2026 et du 18 mai 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes :

- Finances :
  - Devis SARL Evo Agri, Acquisition d'un transpalette, 885 € HT soit 1 062 € TTC
  - Devis SARL Yannick CHATELAIS, Mise en sécurité du tableau électrique - 11, rue d'Anjou, 2 455 € HT soit 2 946 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Mairie,
Le 10 novembre 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le Secrétaire de séance,
Guillaume MORLIER